



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sida

Question écrite n° 103416

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'étrange rétropédalage du CNRS qui s'est retiré d'un projet de vaccin pour lutter contre le VIH développé par le laboratoire azuréen Biosantech. Cette société a annoncé le mardi 28 février 2017 que le docteur Loret, chercheur au CNRS, s'était vu « interdire » la communication des résultats de la poursuite de l'essai clinique par sa direction. Il doit également « cesser tout contact avec Biosantech » avec laquelle il développait le traitement jusqu'ici. Cette décision met donc un coup d'arrêt au développement du vaccin-candidat dont les résultats étaient pourtant « le seul espoir tangible de vaccin curatif du sida, à un stade aussi avancé » selon certaines sources. Le docteur Loret, en charge des recherches sur ce vaccin chez Biosantech, avait lui-même expliqué à La Provence que « les cellules infectées par le VIH ne sont plus détectables chez une dizaine de patients depuis deux ans, ce qui est tout à fait exceptionnel ». Poursuivant que « si des épisodes de ce type sont parfois observés, cela ne s'était encore jamais produit sur une telle durée ». Ce vaccin appelé TAT-OYI, s'attaque à la protéine TAT, présente sur le virus du VIH et qui le protège des attaques du système immunitaire. Il permet donc d'attaquer directement le virus qui ne disparaît pas du corps mais reste durablement inactif. L'objectif de ce vaccin n'est pas de prémunir contre le SIDA mais d'éviter la trithérapie. Cette décision de la direction du CNRS empêche donc le laboratoire de passer en phase II/b de son essai clinique qui aurait permis l'étude des patients en état de rétro séroconversion avec l'arrêt complet de la trithérapie. Selon la présidente du laboratoire, il y aurait pu avoir des pressions de la part de gros laboratoires pour qui la trithérapie est un très juteux marché avec un chiffre d'affaires annuel en constante augmentation, de 19 milliards d'euros. Il lui demande de faire la lumière sur cette question et si l'intérêt des malades est bien le seul à être défendu.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103416

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 mars 2017](#), page 2153